

Concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement

Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de la Ville de Montréal

10 septembre 2015, 14h30

Étaient présents:

Ville de Montréal

- Mme Monique Tessier, chef de division, direction de l'urbanisme
- M. Jean-Claude Cayla, conseiller en aménagement, division de la planification urbaine, service de la mise en valeur du territoire
- Mme Nadia Banville, agente de recherche, division de la planification urbaine, service de la mise en valeur du territoire

Office de Consultation Publique de Montréal

- Mme Hélène Laperrière, présidente de commission
- Mme Nicole Brodeur, commissaire
- M. Olivier Rinfret, analyste

1. Ouverture de la rencontre

La présidente, Mme Hélène Laperrière, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. L'ordre du jour est distribué.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission rappelle le mandat donné par le Comité exécutif de la Ville de Montréal.

- Mandat de l'OCPM : Mme Laperrière rappelle que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil de la Ville ou le comité exécutif.
- Mandat de la Commission : Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public. Les commissaires sont tenus de respecter le code de déontologie des commissaires en vigueur à l'Office.

3. Consultation publique

- Objet de la consultation: la consultation porte sur le projet de règlement P-04-047-166 modifiant le plan d'urbanisme. Ce projet de règlement prévoit des modifications au plan d'urbanisme, notamment au niveau de son document complémentaire, des densités et des affectations, afin d'assurer sa concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, lequel a été récemment révisé et entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.
- Déroulement de la consultation: 1- Information et 2- Opinions des citoyens : Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à recueillir toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. La deuxième phase est consacrée à l'audition des mémoires oraux et écrits.
- Calendrier, horaire et lieu : La séance d'information publique aura lieu le 16 septembre 2015 à 19h dans les locaux de l'Office situé au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. L'objectif de la séance d'information est détaillé par la présidente de la commission, à savoir présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission. Sont ensuite présentées les règles habituelles pour assurer le bon déroulement de cette soirée d'information.

L'audition des mémoires aura lieu au même endroit le 13 octobre à 19h. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra par la suite poser des questions afin de bien cerner les propos du participant. La présidente donne diverses explications sur le rôle de chacun lors de ces séances. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu.

4. Rôle des porte paroles et des personnes-ressources de la Ville

La présidente de la commission expose le rôle des porte-paroles et des personnes ressources lors des audiences publiques et tout au long du processus de consultation et invite les représentants de la Ville à identifier, si besoin était, des experts qui pourront répondre aux questions des participants lors des séances.

- Désignation d'un porte-parole : trois représentants de la Ville assisteront aux séances d'information : Mme Monique Tessier, chef de division, direction de l'urbanisme, M. Jean-Claude Cayla, conseiller en aménagement, division de la planification urbaine, service de la mise en valeur du territoire et Mme Nadia Banville, agente de recherche, division de la planification urbaine, service de la mise en valeur du territoire.

- Présence aux séances publiques : en plus des trois représentants mentionnés plus haut, la Ville est invitée à identifier des personnes ressources additionnelles qui pourraient compléter, au besoin, les informations transmises par les personnes ressources identifiées ci-avant. Une liste de ces personnes ressources sera transmise à la commission.

5. Support logistique

Il est spécifié à la Ville que l'Office possède tout le matériel adéquat pour la présentation. Toute communication entre la Ville et la commission sera assurée par l'analyste, M. Olivier Rinfret.

6. Documentation

Toute documentation jugée pertinente devra être remise à M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'OCPM.

7. Questions et enjeux

Mme Laperrière suggère divers éléments à préciser dans la présentation Power Point de la Ville qui sera mise en ligne le lendemain de la séance d'information. Il est également demandé à la Ville de préciser le contexte à l'intérieur duquel prend place la présente consultation, soit au-delà du présent exercice de concordance avec le schéma et préalablement à la révision du plan d'urbanisme prévue en 2016.

8. Varia

Rien n'est ajouté à la rubrique varia.

Fin de la rencontre: 16h30